

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



OBSERVATOIRE DES ESPÈCES
À ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

Dans ce numéro

Actualités

LA PLATEFORME DE SIGNALEMENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES : UN NOUVEL OUTIL DÉPLOYÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE

Elle était en test dans deux régions en 2024, maintenant ça y'est, la Plateforme de signalement des chenilles processionnaires est accessible à l'ensemble du territoire national !

Développé par Atlasanté, à l'instar de la plateforme de signalement ambrosie, cet outil a pour vocation de **répondre aux enjeux sanitaires** liés à la prolifération des processionnaires du pin et du chêne. Il est disponible sur le web et sur mobile (android, iphone).



La plateforme de signalement chenilles processionnaires : un nouvel outil déployé à l'échelle nationale

La survie des graines d'ambrosie dans le sol

Signaler : dans quel but ?

La plateforme recueille deux types de signalement :

- **les cas de contacts symptomatiques concernant la santé humaine et animale,**
- **la présence de chenilles ou de nids.**

Les premiers signalements visent à réaliser un suivi des cas symptomatiques chez les humains et les animaux et donc d'améliorer nos connaissances de l'impact des chenilles sur la santé.

Les signalements de nids ou de chenilles permettront quant à eux d'améliorer le suivi, la connaissance et la gestion de ces insectes.

Tout un chacun peut réaliser des signalements.

Que se passe-t-il après un signalement ?

Les signalements de symptômes constituent une déclaration volontaire de la part de la personne concernée. La synthèse des cas remontés permettra le cas échéant d'adapter les réponses des politiques publiques sur le sujet. Un signalement ne donne pas accès à des conseils ou une consultation médicale.

Après un signalement de présence de chenilles ou de nids, deux cas de figure peuvent se présenter : la mise en place d'actions proportionnées (destruction, communication, etc.) en cas de risque avéré pour la santé humaine ou animale, ou bien la décision de ne pas agir.

En effet, les chenilles processionnaires sont des espèces autochtones, intégrées à nos écosystèmes. Il ne s'agit donc pas de chercher à les éradiquer mais plutôt de gérer leur présence de manière équilibrée, **lorsque leur présence représente un risque sanitaire significatif** (zones proches des écoles, établissements de santé, lieux très fréquentés), en tenant compte à la fois des enjeux écologiques et sanitaires.

Un signalement ne conduit donc pas systématiquement à une action de gestion.

Dans tous les cas, le signalement permettra de surveiller et suivre la **répartition de l'espèce à l'échelle locale et nationale.**

Quel rôle des référents ?

Les personnes désignées par leur collectivité pour réaliser la mission de «référents chenilles processionnaires» pourront se servir de la plateforme comme outil de suivi des signalements sur leur commune. Elles pourront évaluer au cas par cas le besoin et l'urgence d'agir en fonction du risque. Suite à cette analyse, elles pourront promouvoir des **actions proportionnées**, comme par exemple l'installation d'un simple panneau d'information dans des zones peu fréquentées (par exemple, le long d'un chemin de randonnée).

A noter que les référents pourront se connecter à la Plateforme de signalement des chenilles processionnaires **en utilisant le même compte** que celui employé pour la plateforme de signalement ambrosie.

LA SURVIE DES GRAINES D'AMBROISIE DANS LE SOL

Des scientifiques d'Autriche et de Hongrie se sont penchés sur la survie des graines d'Ambroisie à feuilles d'armoise¹. L'étude a été menée sur 10 ans, avec des données annuelles précises, en tenant compte de plusieurs facteurs : l'origine des graines, la profondeur d'enfouissement et le site d'enfouissement.

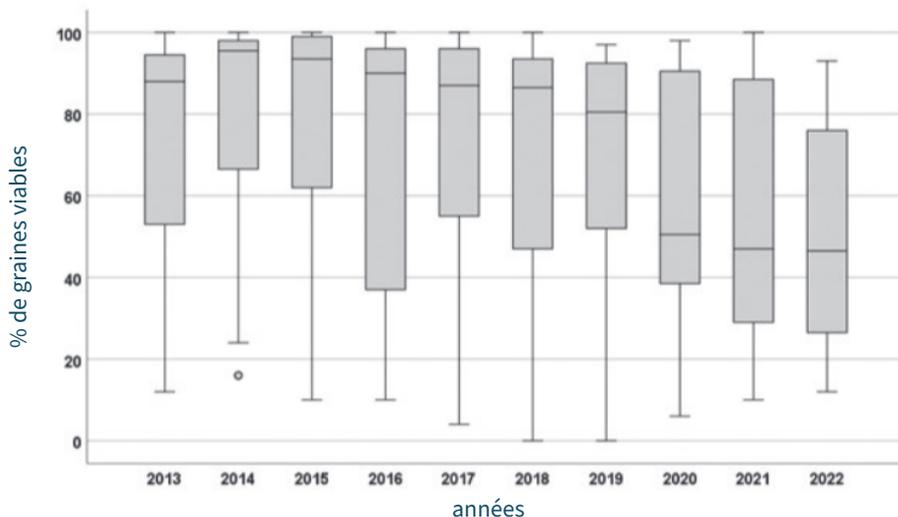
Des graines collectées en 2011 en Autriche et en Hongrie ont été séchées à l'air, puis stockées à température ambiante avant d'être enfouies sur deux sites dans ces mêmes pays. Pour chaque site, 50 sachets de polyester contenant 50 graines ont été enterrés à deux profondeurs différentes (7 ou 25cm). Les graines ont ensuite été excaavées chaque année. Leur viabilité a été analysée en combinant un test de leur capacité de germination et un test «TTC» qui colore en rouge les cellules vivantes, permettant de distinguer les graines viables des graines mortes.

Les résultats montrent qu'**après 10 années, de nombreuses graines sont encore viables** (jusqu'à 90 % après 10 ans pour les graines hongroises). Aucun effet significatif de la profondeur sur la viabilité n'a été constaté dans cette étude. Les conditions des sites ont influencé les taux de viabilité, en partie à cause de différences dans les sols et les conditions climatiques.

Concernant l'analyse de la survie au cours des années, certains sachets de graines ont montré **une baisse progressive de viabilité seulement après 7 à 8 ans**.



Ces informations sont importantes pour la gestion des sols infestés. Dans certaines situations, il faudrait ainsi attendre plus de 7 ans sans perturber le sol (pour éviter la réintroduction des graines viables à la surface) avant que le taux de graines viables dans le sol ne diminue progressivement, et même après 10 ans, certaines graines seront toujours viables.



Taux de viabilité des graines d'Ambroisie à feuilles d'armoise par sac de 2013 à 2022

SOURCES D'INFORMATION

1. Karrer G. et al. (2024). Long-term seed survival of common ragweed (*Ambrosia artemisiifolia* L.) after burial. *NeoBiota* 96: 363–379.

EN BREF

Retours d'expérience des référents ambroisie : tous les deux ans, l'Observatoire des ambrosies propose aux référents de renseigner une enquête sur les actions qu'ils ont mises en œuvre sur leur commune afin de faire remonter des besoins du terrain et avoir une vision globale de la lutte contre les ambrosies en France.

Grand merci aux référents ambroisie qui nous lisent de prendre quelques minutes pour compléter ce formulaire : <https://forms.gle/EVZXbmmZnSxkz9FZ>

Voir sur [cette page](#) les bilans des précédentes années.

RÉDACTION :

Marilou MOTTET
Alice SAMAMA
Tristan GRAUSI



CONTACT :

especes-risque-sante@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)1 53 83 71 76

Retrouvez l'actualité de l'Observatoire sur nos réseaux sociaux .



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)